Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260511-2026_05_44-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 11 mai 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le onze mai deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
04/05/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Numéro de la Délibération :
2026-05-44

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M. Sylvain BOSCHAT, Blaise BLEUNVEN, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Antoine STEVENS, Alain TRUBUIL Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ

Absent(e)s excusé(e)s : Victor LE NAGARD a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission dans le domaine de l'évaluation des impôts fonciers

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260511-2026_05_44-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour que cette nomination puisse avoir lieu, sur proposition du maire,

- valide la liste de 24 noms présentée ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Dominique GANNE	Jean-Claude LE BIHAN
Jean-Maurice MENGUY	Erwan POCHON
Bernard ROUILLE	Jacky BRAILLY
Michel ANDRE	Daniel LE CAM
Gilles du PONTAVICE	Sébastien MOY
Pascale MICHAULT	Joël LE PANSE
Daniel ALLAIN	Joël CHEVALIER
Lionel LE MADEC	Michèle RAULT
René OLLIVIER	Joël LE FUR
Anne GUILLEMOT	Jean-Luc LE GLOANEC
Joseph DARZEL	Jean-Noël GUEGAN
Guy LE PAVEC	Annick LE BRETON

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	